



Journal rédigé par les membres de l'ACP

Rencontre avec le Sous-Préfet

Pollution de l'air

Vendredi 20 décembre 2013

Des représentants du Réseau des acteurs de la qualité de l'air ont été reçus longuement par le Sous-Préfet et des techniciens de la DREAL et de la DDT, vendredi 20 décembre, au sujet de la qualité de l'air. La discussion a été assez franche et ouverte.

Les représentants des citoyens ont rappelé les effets sanitaires de la pollution de l'air locale et la survenue de deux éléments nouveaux depuis l'adoption du PPA, qui confirment le besoin de considérer la pollution dans son ensemble et de ne plus se focaliser sur un seul polluant (les particules) et un secteur (le résidentiel) :

- Le classement par l'OMS des émissions du diesel comme cancérigènes, en 2012.
- Le classement par l'OMS de l'air extérieur comme cancérigène, en 2013.

Ces représentants ont souligné la nécessité de lutter toute l'année, contre tous les polluants et d'agir sur toutes les sources de pollution.

Une meilleure information des citoyens au sujet des pics de pollution a été demandée, celle-ci ne parvenant pas systématiquement jusqu'aux habitants de la vallée, bien que la préfecture alerte les différentes administrations et services (Éducation Nationale, mairies, ...)

En ce qui concerne le transport, il a été constaté et déploré la faiblesse de l'offre des transports en commun,

- notamment sur le territoire de la communauté de communes du Pays du mont Blanc. Ces militants actifs ont exprimé le souhait que le Préfet intervienne auprès des collectivités (communautés de communes, Conseil Général, Conseil Régional) pour favoriser une politique des transports en commun cohérente et satisfaisante. Ils proposaient également que d'autres mesures novatrices préconisées dans le PPA comme les plans de déplacements des entreprises soient envisagées dans chacune des quarante-et-une communes qui ont intégré le Plan de protection de l'atmosphère. Rappelons que cette mesure devrait s'appliquer à toute société de plus de cinquante salariés ; plusieurs "entreprises communales" sont ainsi concernées.

Quant au transport de marchandises transitant par le tunnel du Mont-Blanc, il a été une nouvelle fois réclamé que l'Autoroute Ferroviaire Alpine entre enfin en phase opérationnelle, avec multiplication par 10 de ses capacités, afin de réduire le trafic poids lourds dans la vallée.

Suite au grave pic de pollution qu'a connu en décembre, pendant 17 jours consécutifs, la vallée de l'Arve sans que des mesures d'urgence ne soient appliquées, il a été rappelé que les citoyens ne comprendraient pas l'absence de mesures et de préconisations de l'État lors d'un prochain pic de pollution.

Une lettre, signée par 59 médecins, alertant le Préfet des effets sanitaires de la pollution de l'air dans la vallée de l'Arve et demandant l'application de mesures au secteur des transports de marchandises, a également été remise au Sous-Préfet.

Les représentants des citoyens ont senti que, bien qu'un travail de fond soit en cours, la Préfecture subissait de très fortes pressions de la part des secteurs économiques, industriels et des transports, lui interdisant de mettre en place l'ensemble des mesures du PPA de manière ambitieuse. Le sous-préfet soulignait également le poids des institutions européennes et les réticences du gouvernement italien à toute modification de nouvelles normes sur le plan environnemental qui pourraient peser sur le transport international dans le cadre de la concurrence libre et non faussée. La protection de la santé publique reste encore secondaire aujourd'hui, face aux intérêts des secteurs économiques les plus puissants. Ces militants n'ont pas manqué de souligner cependant que prendre des mesures plus radicales en faveur de la qualité de l'air, c'est pourtant aussi préserver toute l'économie liée à la pratique sportive et au tourisme dans notre région.

Michel Duby (ACP), Jacques Venjean (médecin), Josée Krempp (groupe local Faucigny Mont Blanc EELV), Jean-Claude Louis (CAF Sallanches), Philippe Rosset (Cellule Verte Haute-Savoie), Anne Lassman-Trappier (Environn'MontBlanc), Marilyn Metral (ARSMB).

Sites internet

Retrouvez tous ces articles et bien d'autres, donnez votre avis, participez, abonnez-vous à la lettre internet :

<http://acpassy.free.fr>

<http://www.michelduby.com/>

Compte-rendu

..... mais quel menteur !

Ce conseil a débuté par une nouvelle prise de bec entre Gilbert Perrin et Alain Roger, au sujet de leur séparation et de l'éclatement de leur groupe MVEP regroupant PS/PC/Vert ; Alain Roger concluait en direction de son ancien colistier : « Mais quel menteur ! ».

Plusieurs délibérations, après avoir été commentées par quelques élus, ont été votées par l'ensemble du conseil municipal.

Autres délibérations ayant suscité débat :

Protection sociale des élus

une décision modificative vise à créditer un compte de charges au titre de la protection sociale des élus pour un montant complémentaire de 15 000 euros.

Michel Duby a fait observer que les élus d'opposition, contrairement à ceux de la majorité, ne bénéficient d'aucune indemnité et ne coûtent rien à la commune.

Ne demandant évidemment rien pour lui-même, il constate que son niveau d'investissement militant est non seulement bénéfique mais qu'il a un coût.

Clôture du budget annexe les carrières : avenir de la plaine de Passy ...

ce budget est arrêté après des années de procédure judiciaire. Cette décision finalise la volonté affirmée dans les années quatre-vingt-quinze de ne plus exploiter les granulats dans cet espace sensible, « poumon vert » de la plaine qui a été ainsi jusqu'alors relativement préservée.

Cependant, Michel Duby déplore fortement la décision de la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc d'engager une étude pour installer dans la plaine une nouvelle déchetterie.

Il s'étonne que le président de la communauté de communes, maire de Saint Gervais, n'ait pas réservé dans le PLU de sa propre commune d'espace pour une déchetterie. Les élus de ce syndicat placé sous la houlette de celui-ci, « ont annoncé le lancement d'une étude pour la création d'une nouvelle déchetterie dans la plaine pour que celle du SITOM à Passy soit destinée uniquement aux professionnels ». Messenger du 14-11-2013. Michel Duby a alors affirmé son total désaccord face à ce constat : **en aucun cas, des élus de la communauté de communes ne peuvent faire des propositions pour Passy, à la place des conseillers municipaux de la commune.**

« Nous ne pouvons plus accepter de recevoir, à Chedde notamment, les nuisances des autres communes. Je m'engage à mener un combat sans merci contre quiconque se permettra de toucher à la plaine de Passy. »*

**Dans un article du Messenger du 13 mai 2013, Jean-Marc Peillex président de la communauté de communes et maire de St Gervais affirmait déjà sa volonté d'harmoniser le fonctionnement des déchetteries : « Si la déchetterie de Chedde est un jour réservée aux professionnels, après, il faudrait une déchetterie à Passy pour les particuliers mais où ? » demandait Jean-Marc Peillex.*

Jean-Marc Peillex doit avoir une bonne idée pour installer quelques nuisances supplémentaires sur le territoire passerand. Il serait peut-être temps de lui rappeler les limites de notre commune qui doit être gérée par des Passerands.

Inauguration du carrefour de l'aérodrome

« Certains d'entre nous avons assisté à l'inauguration de ce nouveau carrefour attendu depuis très longtemps.

Vous avez entendu comme moi le message d'autosatisfaction et d'autosuffisance du conseiller général qui s'est félicité du projet qu'il n'a pas manqué de s'attribuer.

Il a omis de signaler que l'argent investi est celui du contribuable et que les demandes des maires successifs de Passy en direction de la présidence du conseil général et de la SNCF ont également permis de faire aboutir ce projet. » Simple oubli qui a été corrigé par Michel Duby au cours ce même conseil, intervention qui a été approuvée par Gilles Petit Jean.

Conseil du 18 décembre 2013

Compte-rendu

Ce conseil a été surtout consacré au vote de modifications au tableau des effectifs.

Il a surtout permis de poser une nouvelle fois le problème de santé publique lié à la pollution de l'air.

Après quelques échanges polémiques entre deux élus qui réglait leurs comptes, Michel Duby revenait sur le fond du sujet.

« Le seuil d'alerte aux particules fines fixé à 80 microgrammes par M3 d'air a été dépassé plus de dix jours consécutifs début décembre dans la vallée de l'Arve. Sur l'ensemble de l'année, la législation française accepte une tolérance de trente-cinq jours ; nous en sommes à cinquante-cinq jours.

L'impact sur la santé est incontestable. Un courrier signé par une cinquantaine de médecins vient d'être adressé aux autorités préfectorales.

Si les militants associatifs engagés ont porté plainte contre l'Etat et ont obtenu la mise en place par le préfet d'un Plan de Protection de l'Atmosphère, celui-ci ne doit pas rester un simple morceau de papier dédouanant l'Etat.

Ce document prévoit par exemple le report des véhicules Poids-lourds du transit international (euros 3) sur l'autoroute internationale sous exploitée, Aiton-Orbassano notamment pour les transporteurs internationaux. En raison des lois européennes qui prévalent sur le territoire français et au nom de la concurrence qui ne doit pas être faussée, cette mesure ne semble pas pouvoir s'appliquer. »

Face à cette impuissance de l'État, Michel Duby proposait l'expérimentation à Passy d'une autre mesure du PPA : la réalisation d'un plan de déplacement d'entreprise qui devrait s'appliquer à toute entreprise de plus de cinquante employés. Il suggérait que la mairie qui compte plus de deux-cent-trente employés soit à l'initiative dans ce domaine et se montre exemplaire. Passy a un patrimoine naturel qui mérite d'être valorisé et tout à la fois protégé. En raison de son histoire, la commune doit être porteuse du slogan « Passy, la montagne à l'état pur. »

Il proposait au maire la réunion d'urgence d'une commission consacrée à ce problème majeur afin d'agir concrètement : **la réflexion collective devrait conduire à des suggestions simples qui pourraient être rapidement mises en œuvre, notamment au moment des pics de pollution.**

Myriam Saler, conseillère municipale de la liste citoyenne, rappelait sa demande du début de mandat qui allait dans le même sens et qui avait été accueillie avec indifférence.

Cette proposition était alors retenue par le maire. Sera-t-elle suivie d'effet ? Nous l'espérons...

Par ailleurs, Michel Duby annonçait qu'il participerait à une rencontre avec le sous-préfet, accompagné de six autres responsables d'associations impliquées dans la protection de la santé publique et de l'air que respirent les habitants de la vallée vendredi 20 décembre (cf compte-rendu de cette réunion dans le même journal de l'ACP).